N° 2024/001/015

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Corentin **BOUCHER**, Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**), Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY** (pouvoir à Lionel **ARPIN**).

Secrétaire de séance : Christine **CLEMENT**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 14 - Votants : 16
Date de la convocation : le 13 février 2024.
Date de publication : 27 février 2024 au 27 avril 2024

****

Approbation de la convention d'intervention et de portage foncier de l'opération de réhabilitation du bâtiment de la pharmacie

Monsieur le Maire expose qu'une demande de portage a été adressée à l'Etablissement Public foncier Local de Savoie (EPFL) pour le projet de réhabilitation du bâtiment de la pharmacie, portant sur les parcelles suivantes :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m2)	Nature cadastrale	Zonage
SEEZ	AD 171	14 Rue de la Libération	349 m²	Sols	UB
SEEZ	AD 172	16 Rue de la Libération	1 221 m²	Sols	UB
		Total	1 570 m²		

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20240219-2024-001-015-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

Cette demande concerne le secteur stratégique de la pharmacie, dans la traversée du village.
En effet, ce secteur est visé par un projet de revitalisation du centre bourg inscrit à la convention ORT du programme Petites Villes de Demain.
Ce projet consiste en la création d'une part d'une maison de santé en rez-de-chaussée du bâtiment et d'autre part de logement répartis sur deux étages qui seront réservés à l'accession à la propriété avec BRS afin d'encadrer la problématique de logements pour de la résidence principale qui s'accroît sur la commune et plus globalement sur l'ensemble du territoire intercommunal.
Une étude faisabilité a par ailleurs déjà été engagée avec un opérateur immobilier.

En date du 23 Janvier 2024, le conseil d'administration de l'EPFL de la Savoie, a décidé de donner une suite favorable à cette demande aux conditions suivantes :

AXE D'INTERVENTION	**Revitalisation centre Bourg**
DUREE	**8 ans**
Modalités de remboursement du capital stocké	**Annuités constantes**
Taux de portage annuel HT	**1 %**
PPI	**PPI 2020-2024**

L'intervention de l'EPFL s'établit dans le cadre d'une convention d'intervention et de portage financier qui doit être approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le projet de convention est ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- ➔ **D'AUTORISER** l'EPFL de la Savoie à acquérir les parcelles mentionnées ci-dessus,
- ➔ **D'ACCEPTER les modalités d'intervention de l'EPFL,**
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL de la Savoie, et ses éventuels avenants.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEN (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Christine CLEMENT

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20240219-2024-001-015-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024